

Réf.	2025	27
------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
05/12/2025		19	15	19

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DEGIVRY Thierry, ARTUS Séverine, BRUNEL Jérémie, DUPONT Catherine, JALABERT Laurence, JOAO Gaëlle, NORDBERG Anne-Rose ; CIPRES Manuel, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, SCHMIDT Éric, DUVAL Emmanuelle, FRAPIER Francis, JALABERT Laurence.

Absents ayant donné procuration à :

Madame HENNOCQ Eleanore a donné procuration à Monsieur DEGIVRY Thierry
Madame DELANGUE Marjorie a donné procuration à Madame JALABERT Laurence,
Monsieur BINON Jean-Olivier a donné procuration à Monsieur ARTUS Séverine
Madame MAINGONNAT Cécile a donné procuration à Madame DUPONT Catherine.

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LIMOURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU le C.G.C.T et notamment l'article L.2121-29,

VU l'article L.1111-10 relatif à l'octroi de subventions par les collectivités,

CONSIDERANT la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Limours en Hurepoix à hauteur de 100 € pour permettre à ces derniers de performer dans les défis sportifs et les différents concours auxquels ils participent mettant ainsi en avant notre commune et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; adopte à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025, section de fonctionnement, sur le compte 65748

Le Maire,



Thierry DEGIVR